

# Commune de Farges

## Procès - verbal n° 4 du Conseil Municipal

### Séance du 6 octobre 2020

**Présents** : GRAZIOTTI Monique – LUCK Guillaume – ZEIGER Véronique- MURGUE David - BESTMANN Patrick - BILLON-BRUYAT Raphaël - ROUAULT Steven - LEVEUGLE Isabelle - EWERT Birgit – DEFUIDE Dorianne à partir de 20h30

**Absents excusés** : BADANO Vanessa - LOVENJAK-LEBEUF Sonia- BERGES Sébastien

**Absents** : DIEUDE Benjamin - CHASSAGNE Huguette

#### 1. Conseil Municipal :

Désignation de la secrétaire de séance : BESTMANN Patrick

Procès-verbal N° 3 :

**Accepté à l'unanimité**

#### 2. Communauté d'agglomération du Pays de Gex :

- Compte rendu du conseil communautaire
- Compte rendu des commissions

**3. Urbanisme** : ont été délivrées les demandes d'urbanisme : DP BORFIGA Cédric, DP DUMEZ-MICHEL Karen

#### 4. Délibérations :

- **Règlement intérieur du Conseil Municipal** : Selon l'article N°L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communes de plus de 1 000 habitants sont tenues d'approuver un règlement du conseil municipal. Mme Véronique ZEIGER présente le projet de règlement travaillé par la commission Cadre de Vie.  
**Accepté à l'unanimité**
- **Décision modificative n°2/2020** : Il est précisé qu'il convient de modifier quelques articles budgétaires. En section de fonctionnement il convient de retirer quelques recettes, non recouvrables pour cause de crise sanitaire, et d'ajuster les articles recevant les indemnités du maire et de ses adjoints, ainsi que du contrat pour l'alarme de l'école. Pour la section d'investissement, il faut inclure le programme « Voie Verte », avec l'estimation, les frais du maître d'œuvre, l'emprunt et les subventions annoncées, ainsi que de prévoir les dépenses nécessaires pour l'achat des terrains pour le carrefour à l'entrée sud du village et celui nécessaire au chemin piétonnier route de Pougny. Le coût de ces modifications est de 260 € en fonctionnement et de 554 200 € en investissement.  
**Accepté à l'unanimité**
- **Département de l'Ain : Subvention 2021** : Le Département sera sollicité pour une demande de subvention pour le carrefour côté sud et le chemin piétonnier route de Pougny. Le pre-projet a été travaillé en commission et présenté au Conseil. L'estimation globale est chiffrée à 230 000 €.  
**Accepté à l'unanimité**
- **Echange avec Dynacité sur la parcelle n° B 1236** : Il est demandé l'accord de procéder à un échange avec DYNACITE, rue du Maroni, de 17,3m<sup>2</sup>.  
**Accepté à l'unanimité**
- **Acte administratif pour la parcelle de M. et Mme SCHMIED n° ZA 104** : Selon la délibération N° DEL080920-59 du 8 septembre 2020, il a été déterminé que pour la faisabilité du chemin piétonnier route de Pougny, une largeur de 3 mètres est nécessaire. Les propriétaires acceptent de vendre une bande de leur terrain sur 112 mètres de long et 3 mètres de large, soit 336 m<sup>2</sup>.  
**Accepté à l'unanimité**
- **Acte administratif pour la parcelle de la famille CHAPPAZ n° B 1475** : Pour le projet du carrefour sud du village, l'acquisition de la parcelle N° B1475 est nécessaire. Elle est proposée aux propriétaires à 50€ le m<sup>2</sup>.  
**Accepté à l'unanimité**
- **Attribution de nouveaux noms de rue : Rue de la Source** : Pour le lotissement de la source, il est proposé de nommer la nouvelle rue « Rue de la Source »  
**Accepté à l'unanimité**

- **Modification du tableau des emplois :** Avec la crise du COVID-19, le ménage de l'école demande plus d'heures de travail. Aussi, une demi-heure de travail par jour est nécessaire à l'agent en charge. Son emploi passe donc de 67% à 70 % annualisé.

**Accepté à l'unanimité**

- **Amélioration esthétique des réseaux :** Le SIEA, avec lequel des conventions ont été signées précédemment, va reprendre les travaux, selon le nouveau marché passé avec les entreprises.

Il s'agit de :

- Eclairage public Route de Pougny
- Enfouissement des réseaux de la 4<sup>ème</sup> tranche de la Rue Pierre Malfant. Le coût pour la commune est estimé à 29 835 €.
- Enfouissement des réseaux de la fin de la Rue de la République, du Quart d'Avo et de la Route d'Asserans (jusqu'au point). Le coût pour la commune est estimé à 57 375 €

**Accepté à l'unanimité**

- **Trottoir Route de Pougny :** Selon la délibération n°DEL040220-06 du 4 février 2020, acceptant l'achat du foncier pour la continuation du trottoir route de Pougny, la parcelle n° B 1381 n'a pas été répertoriée. Il convient d'y remédier.

**Accepté à l'unanimité**

#### 4. Divers :

- Une nouvelle distribution des masques est prévue un samedi dans la cour de la mairie. La date et l'horaire exact vont être communiqués par courrier.
- Transformation du premier parking en épi Route de Pougny / Rue de la République en arrêt minute pour 15 minutes.
- Informations sur le prochain projet d'enfouissement des réseaux à Asserans qui est déjà en préparation.
- La Micro Crèche Graine de l'Ain dans la Rue Pierre Malfant va pouvoir ouvrir le 12 octobre 2020.
- Informations sur le choix de table pour le local jeune choisi par la commission cadre de vie. Ça serait une table en béton.
- Birgit Ewert remonte l'information sur une grille d'évacuation d'eau manquante au Chemin de Chasuet. Le remplacement ainsi que la réparation de quelques nids de Poule sont déjà prévus.
- La Mairie et l'église sont maintenant éclairées en rose pour soutenir la campagne de l'Octobre Rose, en faveur de la recherche contre le cancer du sein.

Séance levée à 21H50.

Le secrétaire de séance :

Patrick BESTMANN

